

« La fabrication des cigares n'est devenue populaire qu'en 1832 ; Pescatore y employait à peu près 10 ouvriers et tous les autres fabricants ensemble à peu près le même nombre.*)

« Les ouvriers gagnaient : les enfants 20 à 50 centimes ; les adultes 1,25 à 1,50 fr. ; un chef-ouvrier 1,75 fr. »

Pescatore qui desservait surtout le quartier wallon, s'était déjà vu, lors de l'exécution du Traité de 1839, privé de la presque totalité de sa clientèle. Lorsqu'il fut question pour le Luxembourg d'entrer dans le Zollverein, Pescatore craignit que la concurrence du Palatinat ne vint empirer la situation, et il décida de se retirer du Luxembourg. (8)

Il mit à profit les bonnes relations qu'il entretenait depuis si longtemps avec la Régie française — et cela nonobstant la renommée des fabricants luxembourgeois, fournisseurs des contrebandiers ! Il s'établit définitivement à Paris où (d'après Schaack et Lucien Lamort) il avait déjà transporté ses pénates en 1834.

Ses vues quant à la situation de la fabrication des tabacs s'avèrent justes car, pour tous les fabricants luxembourgeois, l'âge d'or prit effectivement fin (du moins pendant de longues années) à la conclusion du traité d'Union douanière, qui amena l'invasion des concurrents allemands. (9)

À Luxembourg, le départ de J.-P. Pescatore laissa des regrets aussi bien au Conseil de Régence que dans les rangs des *orangistes* où son autorité en matière de finances avait été appréciée au moins au même degré que celle de son frère Antoine.

Au comité orangiste secret de 1833 il avait rempli le rôle de grand argentier. Il avait aussi été désigné parmi les 8 Luxembourgeois qui, avec les 109 autres notables belges et hollandais devaient se rendre à la conférence de Londres pour tâcher d'empêcher la création du Royaume de Belgique. La plupart des délégués se refusant au dernier moment, la manifestation — d'ailleurs vouée à l'échec — fut décommandée.

C'est alors que Pescatore fut utilisé « en haut lieu » comme canal pour propager l'idée d'une protestation contre le démembrement du pays. Un nouveau comité fut constitué, dont Pescatore ; mais le nombre des signatures protestataires qu'on s'était proposé de requérir était décourageant : en tout et pour tout 584. (11)

Lorsque l'entêté Guillaume I^{er}, quelque peu inquiet par l'aggravation de la situation économique du Grand-Duché, chercha une solution du côté du libre-échange entre le Luxembourg et le Limbourg sinon toute la Hollande, il chargea *Stifft* de demander en grand secret l'avis de *Gædecke* ainsi que de J. P. Pescatore.

Le rapport Pescatore, publié par M. A. Calmes (12), est daté du 10. 8. 1833. Ses suggestions semblent avoir influencé l'ordonnance

*) En 1839 les 9 fabricants de la ville occupaient : Pescatore 25-30 ouvriers ; J. Fischer, Dietz et V. Wahl chacun 10-12 ouvriers ; Ph. Chevalier et Wiffenauer chacun 8-10 ouvriers ; Houss, Beck et Buck (le père de Victor Buck) chacun 6 ouvriers.